

Certiphyto renouvellement – Décideurs en entreprise soumise à agrément

Public visé

Professionnels appliquant des produits en prestation de services, et ayant des fonctions d'encadrement ou impliqués dans le choix et l'achat de produits salariés des entreprises.

Prérequis

Savoir lire, écrire, parler français.

Avoir un Certiphyto « Décideurs en entreprise soumise à agrément » en cours de validité.

Modalités et délais d'accès

Inscription 15 jours avant le début de la formation.

Renouvellement à faire dans les 3 à 6 mois avant la date de fin de validité du Certiphyto.

Objectifs professionnels

À l'issue de la formation, le participant devra être en capacité de maîtriser l'utilisation des produits phytosanitaires, d'identifier les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires, de supprimer ou réduire les risques aux personnes et à l'environnement et de définir une stratégie pour réduire l'utilisation des produits

Moyens et méthodes pédagogiques

La pédagogie utilisée est active et centrée sur les participants, leur expérience dans le domaine d'intervention, leur ressenti. Genech Conseil privilégie la pratique, la co-construction, la coopération, les échanges dans le groupe nécessaire à une meilleure appropriation des informations et des techniques. Les outils utilisés durant la formation sont divers et favorisent un rythme dynamique et une collaboration active et efficace des participants : travaux de groupe, jeux de rôle, analyse de pratique, debrief...

Un livret de formation est remis aux participants

Programme

Réglementation et sécurité environnementale

Cadre français, définition des produits, produits autorisés et produits illégaux, réglementation de leur stockage et transport, utilisation des produits, réglementation spécifique à l'activité du secteur, risques et principales voies de contamination dans l'environnement, pratiques et aménagements visant à limiter la dispersion des produits dans l'environnement.

Santé, sécurité des applicateurs et espace ouvert au public

Risques liés à l'utilisation des produits, dangerosité des produits, situations d'exposition aux dangers, mesures à prendre afin de réduire les risques pour les êtres humains, principales mesures de prévention et de protection (EPI).

Réduction de l'usage, méthodes alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires

Méthodes et produits de biocontrôle utilisant des mécanismes naturels, techniques de lutte intégrée (lutte biologique directe et indirecte, méthodes physiques, etc.), Évaluation comparative de l'utilisation des produits et de la nécessité d'intervenir, choix des produits par rapport à leur efficacité, à la toxicité.

Nombre de participants

8 personnes minimum / 20 personnes maximum

Dates de la formation

- 28 février 2025
- 29 avril 2025

Durée de la formation

- 1 jour, soit 7 heures

Lieu de la formation

En Intra entreprise : possibilité sur le site de l'entreprise ou dans nos locaux à l'Institut de Genech (NORD)

En Inter entreprise : sur l'ensemble du territoire national ou dans nos locaux à l'Institut de Genech (NORD)

Tarifs de la formation

À partir de 25 € HT / heure / personne

Etude de prise en charge possible, voir avec l'organisme de formation.

Frais en sus : Collations, repas, matériel.

Modalités d'évaluation

Evaluation écrite suivie de la correction collective.

Bilan de satisfaction écrit et oral de la formation.

Validation / Sanction

Attestation de fin de formation.

Toute absence partielle ou totale empêche la délivrance de la certification conformément à la réglementation.

Suite de parcours

Catalogue formations Genech Conseil.

Accessibilité

Locaux : Réglementation ERP – Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Contact(s)

Contact administratif : genechconseil@institutdegenech.fr

Tél : 03 20 62 29 96

Indicateurs de la dernière période d'activité



100 % de satisfaction stagiaire